

**Commission Nationale Education et Activités Cynophiles
Président Jean-Denis Devins**

CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE (CDF)
ET DU GRAND PRIX DE FRANCE (GPF) DE DOG DANCING

1 - ANNONCE DE LA FINALE	2
2 - LES PARTICIPANTS	2
3- LIEU DE LA FINALE	2
A) LE CADRE.....	2
B) LES PARKINGS.....	2
C) LA SALLE.....	2
4- HYGIENE ET SECURITE	3
5- ORGANISATION	4
A) LES DIFFÉRENTS ACTEURS	4
a) La Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles.	4
b) Le comité d'organisation composé d'une équipe locale et d'au moins 1 membre de la CNEAC.	4
B) LE PERSONNEL DE TERRAIN (cf document rôles des bénévoles)	5
C) PROTOCOLE DE DÉROULEMENT DES CDF - GPF.....	5
6- LE SECRÉTARIAT	5
7- SONORISATION	5
8- RETRANSMISSION VIDEO	6
9- LES RÉCOMPENSES ET TROPHÉES	6
10- BUDGET DE FONCTIONNEMENT	6
11- LITIGES ÉVENTUELS	7

Ce cahier des charges, établi par le GT pour la CNEAC, vise essentiellement à aider le comité organisateur à préparer le Championnat de France (CDF) et le Grand Prix de France (GPF) afin qu'ils se déroulent dans les meilleures conditions.

Ce comité doit également être soutenu par la territoriale demandant ou acceptant l'organisation de ces compétitions. Les moyens apportés doivent être à la hauteur des enjeux que représente cet événement pour les dog dancers.

1 - ANNONCE DE LA FINALE

La CNEAC réceptionne et valide:

- L'affiche.
- La signature de la convention d'organisation.
- L'acceptation du cahier des charges par le comité organisateur.

Le GT informatique met ensuite, sur le site Internet du calendrier de la CNEAC, toutes les informations transmises par l'organisateur et qui sont utiles au bon déroulement des manifestations.

La SCC - CNEAC annonce l'événement et la communication est relayée par le Facebook CNEAC Dog Dancing.

Le comité organisateur peut alors communiquer auprès des médias, réseaux sociaux, radios et plus généralement sur tout support de communication qui s'y prête.

2 - LES PARTICIPANTS

Le CDF et le GPF de Dog Dancing sont ouverts à tous les licenciés français selon les modalités d'inscription. L'inscription et le règlement des droits de participation se font via le calendrier CNEAC. Les modalités d'accueil, la procédure d'envoi des musiques et toutes indications utiles y figurent, afin d'informer les participants.

Le comité organisateur doit fournir, au moins six mois avant la finale, les renseignements suivants au responsable Grands événements, au secrétaire de la CNEAC et au responsable GT dog dancing :

- Le plan d'accès au lieu de la finale.
- La liste des hôtels, gîtes et terrains de camping environnants.

3- LIEU DE LA FINALE

A) LE CADRE.

Il doit être agréable et permettre un accès facile pour les concurrents et le public. Il doit présenter la possibilité de détendre les chiens. Un fléchage directionnel facilitant l'accès à la manifestation est mis en place par les organisateurs.

B) LES PARKINGS.

Ils doivent permettre le stationnement d'une centaine de véhicules et d'environ 20 camping-cars tout en respectant les consignes de sécurité.

C) LA SALLE.

Son accès sera gratuit pour les concurrents, les accompagnateurs et les visiteurs.
° Elle devra être dotée :



CENTRALE
CANINE

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

- De deux vestiaires au minimum, un pour femmes, un pour hommes.
- De sanitaires conformes à la réglementation et en nombre suffisant.
- D'un endroit pour disposer les cages des chiens des compétiteurs et des accompagnateurs (le lieu doit être si possible séparé de la salle où se trouve la piste d'évolution).

° La piste d'évolution, de dimensions minimales de 15x15 mètres et de préférence de 20x20 mètres, doit être couverte par un revêtement spécial anti -dérapant adapté aux chiens (moquette bien tendue, gazon, dalles).

Elle doit être clôturée par des barrières, sans aucune publicité pouvant constituer une gêne dans la vision de l'espace d'évolution. Un espace minimum de 2M entre le public et la piste est prévu. Il est matérialisé si possible par une autre rangée de barrières.

Les entrées et sorties doivent être clôturées par des portes facilement manipulables par un bénévole. Elles doivent être suffisamment larges pour permettre le passage aisé d'un fauteuil roulant. La porte d'entrée est précédée d'un sas d'attente pour les concurrents. Un tapis antidérapant doit être prévu à la porte de sortie pour éviter les éventuelles glissades des chiens. Une chaise est placée à l'entrée ainsi qu' à la sortie.

° L'espace d'entraînement

Si possible, un espace d'entraînement est à prévoir. Il peut être constitué d'un ou de 2 petits rings clôturés. Le lieu d'implantation doit permettre de préparer son chien sans perturber celui qui évolue sur la piste principale.

° L'organisateur veille à ce que les autres occupants de la salle (tenue de la buvette, stands) ne puissent à aucun moment être source de nuisance au confort des concurrents en piste.

° Les tribunes

La présence de tribunes est souhaitable mais elles peuvent être remplacées par des chaises d'accueil pour le public, le cas échéant. La présence de tribunes peut être un critère de choix pour les sites qui seront proposés à la CNEAC.

4- HYGIENE ET SECURITE

° L'organisateur veille au respect de la propreté du site pendant la manifestation en impliquant les concurrents (distribution de ramasse-crottes entre autres) et en disposant des poubelles en nombre suffisant.

° Il prévoit un affichage avec les numéros d'urgence (pompiers, samu, vétérinaire de garde...).

° Il respecte les directives des Services Vétérinaires de la Territoriale du club organisateur.

5- ORGANISATION

A) LES DIFFÉRENTS ACTEURS

a) La Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles.

- ° Elle valide la proposition de jury faite par le GT Dog dancing. Celui-ci est ensuite chargé de prendre contact avec les juges afin de les informer de leurs conditions d'accueil.
- ° Elle valide le (ou les) membre(s) de la CNEAC affecté(s) au comité d'organisation,
- ° Elle analyse et valide le budget prévisionnel et le programme présenté par le comité d'organisation au moins 6 mois avant la manifestation,
- ° Elle charge le délégué CNEAC auprès du comité d'organisation de contrôler le respect du cahier des charges et de la convention d'objectif.
- ° Elle informe le comité d'organisation de l'hébergement à prévoir pour les juges et les membres de la CNEAC et précise le nombre de chambres nécessaire.

b) Le comité d'organisation composé d'une équipe locale et d'au moins 1 membre de la CNEAC.

- ° Il effectue la recherche des partenaires et des sponsors dans le respect des accords pris avec le partenaire principal. Il peut démarcher les collectivités locales, les artisans du terroir, les industriels et toutes les entreprises qui apporteraient, par leur présence, une animation et une aura supplémentaire à la manifestation.
- ° Il réalise le catalogue de la manifestation dans lequel il peut vendre des espaces publicitaires. Le bon à tirer (maquette) du catalogue est soumis à la CNEAC (au responsable grands événements et au responsable GT dog dancing) avant toute impression.
- ° Ce catalogue doit prévoir les mots du Président de la SCC, du Président de la Canine Territoriale accueillante, du Président CNEAC, du responsable du GT, ainsi que de chaque juge officiant. Les renseignements concernant les sites internet cneac, sport canins calendrier de la SCC et de la CNEAC y sont insérés. Les ordres de passages doivent y figurer.
- ° Il expédie les invitations auprès du Président de la SCC, des Officiels et des notables régionaux.
- ° Il s'engage à faire figurer le nom du championnat et de la finale sur tous les documents, affiches, invitations, matériel et visuel de communication. Le logo de la SCC, avec la mention en toutes lettres "Société Centrale Canine", et le logo de la CNEAC doivent apparaître prioritairement et de façon prépondérante en entrée de site, en bordures de terrains, sur les fléchages, sur tout matériel visuel ou d'impression et sur tous supports d'annonce ou de clôture de la manifestation ainsi que sur les podiums (cf récompenses).
- ° Il s'engage à prévoir une décoration par l'apport et la disposition de fleurs, plantes ou autre...
- ° Il s'engage, en cas d'indisponibilité du site choisi initialement, à trouver un autre site à proximité et disponible à la même date que celle annoncée au départ.

° Il s'engage, enfin et de manière générale, à ce que l'événement soit à la hauteur de l'importance de ces manifestations pour les participants. Il s'agit en effet du grand rendez-vous annuel de tous les dog dancers de l'hexagone et du sélectif des Equipes de France pour le Championnat du Monde et le Championnat d'Europe de l'année suivante.

B) LE PERSONNEL DE TERRAIN (cf document rôles des bénévoles)

Le personnel nécessaire pour la finale doit être composé au minimum :

- D'un responsable de l'organisation.
- D'un responsable sonorisation.
- D'un commissaire aux concurrents.
- De quatre secrétaires de juges au maximum.
- De deux aides aux accessoires.
- D'une personne chargée de chronométrer la durée de mise en place des accessoires.

NB : Ce personnel doit avoir été briefé en amont de la manifestation afin que chacun puisse jouer son rôle avec précision.

C) PROTOCOLE DE DÉROULEMENT DES CDF - GPF

L'organisateur veille au bon déroulement des manifestations selon le protocole établi en annexe.

6- LE SECRÉTARIAT

La gestion complète du secrétariat est prise en charge, comme pour toutes les finales de la CNEAC , par un membre du GT Informatique. Il est chargé :

- De la réception, du contrôle et de la validation des inscriptions.
- De l'établissement du planning et des ordres de passages.
- De l'édition des feuilles de notation pour les juges.
- De la saisie des notes.
- De la publication des résultats sur le site de la CNEAC.

L'affichage global des résultats est effectué à la fin de chaque journée.

7- SONORISATION

La sonorisation doit être compatible avec un ordinateur et des clés usb, et doit être suffisamment performante pour que le candidat puisse l'entendre pendant sa routine.

L'organisateur doit demander aux concurrents, via le calendrier, d'envoyer leurs musiques dans le délai défini dans le règlement.

La sonorisation sert pendant la cérémonie d'ouverture, les épreuves, la remise des prix. L'ensemble sonorisation doit comprendre au minimum:

- Un micro fixe.



CENTRALE
CANINE

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

- Deux micros HF indépendants.
- Une enceinte. L'organisateur veille à ce que la ou les enceintes soient placées de façon à gêner un minimum le(s) chien(s).
- Il est conseillé de prévoir une sonorisation de secours.

L'Hymne National est joué à la cérémonie d'ouverture et à la remise des prix du CDF (cf cérémonies et/ou récompenses).

8- RETRANSMISSION VIDEO

Le groupe GT Internet CNEAC gère la retransmission de l'événement. Pour cela il a besoin :

- De l'ADSL ou d'une couverture 4G sur le site.
- D'une alimentation 220 volts.
- D'un plan du site, envoyé en amont pour validation au responsable du GT Internet SCC, avec un petit podium ou un endroit surélevé à proximité de la piste d'évolution.

Deux personnes sont nécessaires :

- Une détachée par le GT Internet.
- Une fournie par l'organisation pour filmer.

9- LES RÉCOMPENSES ET TROPHÉES

Un cadeau souvenir aux couleurs de la France est prévu pour chaque participant.

Un cadeau de remerciement doit être prévu pour chaque juge officiant.

Afin de récompenser les meilleurs concurrents il faut prévoir :

- Un podium avec le logo de la CNEAC
- Des récompenses pour :

Podiums CDF : 3 récompenses et trophées par division soit 6 au total.

Podiums GPF toutes divisions et tous niveaux confondus :

18 récompenses et trophées pour les séniors
18 récompenses et trophées **maximum** pour les handi
18 récompenses et trophées **maximum** pour les juniors
3 récompenses et trophées **minimum** pour les équipes

10- BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Toutes les opérations d'encaissements et de paiements sont clairement identifiées. Un budget prévisionnel est présenté pour validation à la CNEAC au moins 6 mois avant la manifestation par le comité organisateur. Il doit y joindre le R.I.B. du compte bancaire du club organisateur. La CNEAC versera, deux mois avant la date de l'évènement, une subvention sur le compte bancaire de la manifestation, conformément aux dispositions du tableau général de l'allocation SCC/CNEAC.



CENTRALE
CANINE

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

11- LITIGES ÉVENTUELS

Ils sont réglés par le Président de la CNEAC ou son représentant, le secrétaire général de la CNEAC, le responsable du GT Dog Dancing et le représentant du comité d'organisation. A défaut d'accord, le litige sera soumis à la SCC.

« Lu et approuvé, le à» Nom, signature et mention manuscrite « bon pour accord »

Le Président de la CNEAC

Le Président du comité d'organisation.